

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Contacts : Alain Pronost, directeur financier groupe  
Tél. : + 33 (0)6 62 60 56 51  
Jill Taylor, directrice de la communication  
Tél. : + 44 (0) 1223 926 489

### **GLOBAL GRAPHICS PROJETTE DE TRANSFERER LA COTATION DE SES TITRES SUR NYSE ALTERNEXT ET DE SIMPLIFIER SON ORGANISATION JURIDIQUE**

**Pompey (France), le 15 avril 2013** - GLOBAL GRAPHICS SA (NYSE-Euronext : GLOG), a annoncé aujourd'hui que le Groupe projette de transférer la cotation de ses titres sur NYSE Alternext Bruxelles, et de simplifier son organisation juridique.

### **PRINCIPALES ETAPES DU PLAN DE REORGANISATION PROJETE**

Lors de sa réunion le 26 mars dernier, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre un plan de remise à plat de son organisation, dont les principales étapes sont les suivantes :

- Lors de l'assemblée générale qui sera convoquée le 7 juin 2013, il sera proposé aux actionnaires de la Société d'approuver le transfert de la cotation des titres de la Société de NYSE Euronext Bruxelles, où les titres sont admis à la négociation depuis le 17 avril 2001, vers NYSE Alternext Bruxelles, dont le cadre réglementaire apparaît plus approprié aux valeurs moyennes et petites.  
Si ce projet de transfert de cotation des titres de la Société recueillait l'aval des actionnaires de la Société le 7 juin 2013, il est prévu qu'il soit effectif au cours de l'été 2013.
- Lors de la même assemblée générale, il sera proposé aux actionnaires de la Société d'approuver la transformation de la Société d'une société anonyme en une société européenne (Societas Europaea ou SE).
- Lors de l'assemblée générale qui sera convoquée le 18 octobre 2013, il sera proposé aux actionnaires de la Société d'approuver le transfert du siège social de la France vers le Royaume-Uni.  
Si ce projet de transfert de siège social recueillait l'aval des actionnaires de la Société le 18 octobre 2013, il est prévu qu'il soit effectif avant le terme de l'exercice en cours.
- Au premier trimestre 2014, Global Graphics SE serait fusionnée avec l'entité juridique résultant elle-même de la fusion de certaines des entités de droit britannique du Groupe, en l'espèce de Global Graphics Software Limited et de Global Graphics (UK) Limited.

## **PRINCIPALES CONSEQUENCES DU PLAN DE REORGANISATION PROJETE**

### **■ Pour les actionnaires du Groupe**

Si le projet de transfert de son siège social de la France vers le Royaume-Uni recueillait l'aval des actionnaires de la Société le 18 octobre 2013, la Société deviendrait une société européenne de droit britannique.

### **■ Pour les clients et partenaires du Groupe**

Le plan de réorganisation projeté n'aura pas, et n'a pas été conçu pour avoir, de conséquences sur les clients et les partenaires du Groupe.

### **■ Pour les salariés du Groupe**

Le plan de réorganisation projeté n'aura pas, et n'a pas été conçu pour avoir, de conséquences sur les salariés des filiales opérationnelles du Groupe au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Japon.

### **■ Pour les créanciers du Groupe**

Le plan de réorganisation projeté n'aura pas, et n'a pas été conçu pour avoir, de conséquences sur les créanciers du Groupe.

## **COUTS PREVUS ET ECONOMIES ATTENDUES DE LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN**

La mise en œuvre de ce plan devrait conduire le Groupe à enregistrer des charges opérationnelles non récurrentes pour un montant compris entre 0,4 et 0,5 million d'euros au titre de l'exercice en cours, dont environ 0,3 million d'euros au titre du premier trimestre de l'exercice 2013.

Par ailleurs, les économies de coûts attendues de la mise en œuvre de ce plan sont comprises entre 0,3 et 0,4 million d'euros par an, à compter de l'exercice 2014.

## **TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES VERS NYSE ALTERNEXT BRUXELLES**

### **Motivations de ce projet de transfert de cotation des titres de la Société**

le conseil d'administration de la Société a considéré que la cotation des titres de la Société sur NYSE Euronext Bruxelles implique de respecter une réglementation dont les contraintes ne lui apparaissent plus adaptées à la situation du Groupe et à son niveau de capitalisation, sans offrir d'avantages en terme de valorisation ou de liquidité de l'action de la Société.

Le conseil d'administration escompte également que le transfert de la cotation des titres de la Société sur NYSE Alternext Bruxelles entraînera une réduction des coûts liés à la cotation (notamment des honoraires d'audit), du fait d'un environnement réglementaire, notamment au niveau des obligations de reporting, plus adapté aux valeurs moyennes et petites.

### **Principales conséquences de ce projet de transfert de cotation des titres de la Société**

#### **■ En matière d'information permanente**

Le Groupe continuera à porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours d'action Global Graphics, en application des dispositions légales ou réglementaires applicables, y compris celles propres à NYSE Alternext Bruxelles.

#### **■ En matière d'information périodique**

Bien qu'il ne soit plus astreint à le faire après le transfert de la cotation de ses titres sur NYSE Alternext Bruxelles, le Groupe continuera à établir ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS).

Le Groupe publiera dans les quatre mois de la clôture d'un exercice donné les comptes annuels et consolidés et le rapport de gestion établis au titre de l'exercice considéré, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, mais ne sera désormais plus astreint à établir et publier le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

Le Groupe publiera dans les quatre mois de la clôture du premier semestre d'un exercice donné les comptes consolidés semestriels (qui ne feront plus l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la Société) et un rapport sur l'activité du Groupe au titre de la période en question.

Le Groupe prévoit de ne plus publier d'informations trimestrielles une fois achevé le processus de transfert de ses titres sur NYSE Alternext ; ainsi le Groupe ne prévoit pas de publier d'informations financières au titre du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice en cours.

#### ■ **En matière de protection des intérêts minoritaires**

Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle, la protection des actionnaires minoritaires sera assurée par le seul mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou dans le cadre d'une action de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

En outre, la Société restera soumise, pendant une période de 3 années à compter de sa radiation de NYSE Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et aux déclarations d'intention applicables aux sociétés cotées sur NYSE Euronext.

Enfin, dans la mesure où les titres de la Société sont admis à la négociation sur NYSE Alternext Bruxelles, certaines dispositions de droit belge trouveront également à s'appliquer (notamment celles visées à l'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition).

#### **Calendrier indicatif du transfert de cotation des titres de la Société**

7 juin 2013	Vote des actionnaires de la Société sur le projet de transfert de cotation des titres de la Société.
10 juin 2013	Publication du résultat du vote sur le projet de transfert de cotation des titres de la Société. Dans l'hypothèse où les actionnaires de la Société donneraient leur aval à ce projet, une demande sera déposée visant à obtenir la radiation des titres de la Société de NYSE Euronext Bruxelles et l'admission de ses titres sur NYSE Alternext Bruxelles.
10 août 2013	Date prévue pour la radiation des titres de la Société de NYSE Euronext Bruxelles et l'admission de ces mêmes titres sur NYSE Alternext Bruxelles.

L'information sur le calendrier définitif du transfert de cotation des titres de la Société sur NYSE Alternext sera communiquée par la Société dès qu'elle en aura connaissance.

#### **EN SAVOIR PLUS SUR CE PROJET DE REORGANISATION**

Merci de bien vouloir vous référer à la note 5 du rapport de gestion du conseil d'administration établi au titre de l'exercice 2012 pour obtenir des informations complémentaires sur les projets de transfert de cotation des titres de la Société, de transformation de la Société en société européenne, ou de transfert de siège social de la France vers le Royaume-Uni.

Ce rapport fait partie du rapport financier annuel du Groupe pour l'exercice 2012, qui est disponible dans la rubrique Investisseurs du site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.globalgraphics.com/fr/investisseurs/rapports-financiers-annuels>.

### **A PROPOS DE GLOBAL GRAPHICS**

Global Graphics ([www.globalgraphics.com](http://www.globalgraphics.com)) est un groupe leader dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles pour l'impression et la gestion de documents électroniques.

Les solutions haute performance développées par le Groupe sont au cœur des produits proposés par des clients tels HP, Fuji Xerox, Agfa, Corel et Quark.